



## FESTIVAL AUDIOVISUEL LUMIÈRES, CAMÉRA ET ÉDUCATION !

**POUR SURMONTER LA VIOLENCE ET LA  
DISCRIMINATION FONDÉES SUR L'ORIENTATION  
SEXUELLE ET L'IDENTITÉ DE GENRE À L'ÉCOLE**

La Campagne Latino-Américaine pour le Droit à l'Éducation (CLADE), en partenariat avec le Bureau Régional de l'UNICEF pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, l'Association Internationale des lesbiennes, des Homosexuels, Bisexuels, Trans et Intersexuels pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (ILGALAC), l'Agenda Citoyenne pour l'Éducation (ACED), l'Université d'État à Distance (UNED) Costa Rica et le Ministère de l'Éducation Publique du Costa Rica, vous invite au **festival audiovisuel "Lumières, caméra et éducation !"**

Le Festival se tiendra le 29 et 30 novembre 2018, à San José, Costa Rica, et présentera des productions audio-visuelles sur le thème *"Surmonter la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre à l'école"*. L'objectif de cette initiative est de mettre ce problème en évidence, en soulignant des cas de discrimination et de violence dans le contexte de l'éducation, et diffuser des expériences de réussite. Nous voulons également encourager les élèves du secondaire et les communautés éducatives en Amérique Latine et aux Caraïbes à contribuer au débat et à la réflexion sur ce sujet, en partageant leurs points de vue à partir des productions collectives.

L'exhibition comprendra des vidéos réalisées spécialement pour le Festival ainsi que d'autres préalablement divulguées, et sera suivie d'une discussion avec les activistes, des enseignants et enseignantes et des élèves.

Les productions audio-visuelles conformes à ce règlement seront publiées sur le site web du Festival: [www.lucescamarayeducacion.org](http://www.lucescamarayeducacion.org). Sur ce même site, vous trouverez des tutoriels pour la production audio-visuelle ainsi que d'autres matériels.

### **SUR LE THÈME DU FESTIVAL**

L'orientation sexuelle et l'identité de genre intègrent les aspects essentiels de la vie d'une personne et les instruments de droits humains consacrent sa protection, ainsi que le devoir d'éliminer toutes les formes de discrimination et violence contre les personnes LGBTI et de veiller à ce que toute personne puisse exercer ses droits dans des conditions d'égalité. Bien que nos sociétés aient évolué, la diversité sexuelle représente encore un motif d'exclusion,

de marginalisation, violence et oppression, liées à la persistance des constructions sociales, culturelles et idéologiques qui alimentent des stéréotypes négatifs contre les personnes LGBTI.

L'environnement éducatif est l'un des espaces où se déroulent des situations de discrimination et de violence en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Ce problème, cependant, n'est pas encore suffisamment visible et débattu en Amérique latine et dans les Caraïbes, ce qui, pour le moment, le rend insurmontable.

Il est nécessaire de favoriser la création d'espaces de participation pour les adolescents, où les élèves peuvent aborder ces thèmes, rendre visibles les expériences de discrimination vécues et traiter plus profondément la violence de genre à l'école, entendue comme les faits ou les menaces de violence sexuelle, physique ou psychologique se produisant dans les centres éducatifs et aux alentours, perpétrés à la suite de normes de genre et de stéréotypes et provoqués par une dynamique d'inégalité de pouvoir. Ceci, si l'on tient compte du fait de ce que la vulnérabilité, en raison de cette violence, augmente dans certaines situations, comme dans le cas d'enfants et d'adolescents victimes de violence en conséquence de leur orientation sexuelle ou identité de genre, qu'elle soit réelle ou perçue<sup>1</sup>.

## OBJECTIFS

Deux sont les objectifs du Festival:

- Sensibiliser les autorités et les décideurs, ainsi que les élèves, enseignantes et enseignants et la citoyenneté en général, à l'importance de garantir pleinement le droit des personnes LGBTI à l'éducation et de promouvoir l'école comme espace de promotion de tous les droits humains.
- Créer des canaux de participation et de dialogue, virtuels et présentiels, pour jeunes et adolescents latino-américains et caribéens, au moyen desquels ils puissent exprimer leurs visions sur les droits à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre dans le contexte scolaire.

## EN QUOI CONSISTE-T-IL?

Le Festival consiste de la production et présentation d'audio-visuels sur la thématique 'orientation sexuelle et identité de genre dans l'éducation'. Nous voulons valoriser le débat et la production collective sans précédent, en encourageant l'application de la technologie accessible au public. De cette manière, nous voulons également mettre en évidence des productions audio-visuelles déjà existantes sur la thématique, considérant leur contribution aux objectifs mentionnés au préalable. Les productions présentées dans le respect du règlement du festival seront affichées sur le site officiel de l'initiative, qui aboutira à un événement présentiel **le 29 et 30 novembre 2018, à San José, Costa Rica**. À cette occasion, une sélection d'audio-visuels, choisis par un Conseil de Curatelle, sera présentée dans le cadre des débats et des réflexions.

## QUI PEUT PARTICIPER

---

1 <http://es.unesco.org/gem-report/sites/gem-report/files/232107S.pdf>

Les élèves du secondaire, les enseignantes et enseignants et autres travailleurs et travailleuses de centres éducatifs publics ou privés, les organisations de la société civile, les groupes culturels et artistiques, les collectifs LGBTI et activistes de droits humains, ainsi que les professionnels audio-visuels résidant dans l'un des pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes.

Les inscriptions peuvent être faites individuellement ou collectivement, en choisissant toujours l'une des catégories et formats spécifiés ci-dessous.

## QUOI PRÉSENTER

- **Des productions réalisées originellement pour le Festival**, pouvant concourir au prix dans les catégories et pour les durées suivantes : minute vidéo (jusqu'à 1 minute), animation (jusqu'à 5 minutes) et court métrage (jusqu'à 15 minutes).

- **Des productions diffusées avant le Festival**, ne pouvant pas concourir au prix mais qui peuvent y être présentées. Formats : minute vidéo, animation, court et moyen métrage (de 15 à 70 minutes).

Les productions peuvent être de genre libre (fiction, documentaire, expérimental, vidéo-art, etc.)

## CATÉGORIES

- **Communauté Éducative**: Élèves du secondaire, enseignantes et enseignants ou autres travailleurs et travailleuses d'écoles publiques ou privées des pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes.

- **Membres d'organisations, collectifs de jeunes et défenseurs des droits humains**: représentants d'organisations de la société civile, groupes culturels et artistiques, collectifs LGBTI et activistes de droits humains résidant dans l'un des pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes.

- **Productrices et producteurs d'audio-visuels** engagés dans le thème du festival.

*Au cas où la personne ou le collectif participant appartiendrait à plus d'une catégorie, il doit choisir dans laquelle il désire s'inscrire. Pour les questions liées au processus d'inscription, les participants(es) peuvent contacter le personnel du Festival avant la date de clôture de l'inscription, **29 Octobre 2018**, à l'adresse: [festival@campanaderechoeducacion.org](mailto:festival@campanaderechoeducacion.org)*

## COMMENT PARTICIPER

Accéder au site Web du Festival [www.lucescamarayeducacion.org](http://www.lucescamarayeducacion.org) et:

1 – En lire plus [sur le thème du Festival LUMIÈRES, CAMÉRA ET ÉDUCATION](#): Pour surmonter la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre à l'école.

2 – Lire le règlement du **Festival LUMIÈRES, CAMÉRA ET ÉDUCATION**: Pour surmonter la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre à l'école (**contenu disponible sur la page suivante**).

3 - Remplir correctement la [fiche d'inscription en-ligne](#), qui est disponible sur le site du Festival. L'inscription est gratuite. Au cas où le/la participant(e) aurait moins de 18 ans, il sera sollicité l'envoi d'une autorisation signée par sa mère, son père ou responsable légal.

4 – Les inscriptions seront acceptées jusqu'au **29 octobre 2018**. Il est essentiel d'inclure dans le formulaire d'inscription le lien vers la production audio-visuelle publiée sur les sites du YouTube ou du Vimeo.

5 - Le site du Festival offre une série de tutoriels et des conseils pratiques qui vous aideront à développer votre projet audio-visuel.

**Participez!**

**Mobilisons-nous pour une éducation qui garantit des droits!**

## RÈGLEMENT

*Le règlement à suivre s'adresse à toutes les personnes ou collectifs qui veulent participer, en envoyant leurs vidéos.*

### 1. OBJET

1.1 - Le Festival vise à accroître la visibilité des thématiques: orientation sexuelle, identité de genre et droit à l'éducation en Amérique Latine et aux Caraïbes, en mettant en évidence des cas de discrimination et de violence et en diffusant des expériences de dépassement. Il vise aussi à sensibiliser la communauté éducative, la citoyenneté et les décideurs, contribuant ainsi à la garantie du droit des personnes LGBTI à l'éducation et à ce que les écoles soient des espaces où s'exercent les droits de tous.

1.2- Peuvent participer à cette initiative les élèves du secondaire, les enseignantes et enseignants ou autres travailleurs et travailleuses d'écoles publiques ou privées (*Catégorie Communauté Éducative*), les représentants d'organisations de la société civile, les groupes culturels et artistiques, les collectifs LGBTI et activistes de droits humains, ainsi que les professionnels audio-visuels qui résident dans l'un des pays d'Amérique Latine et aux Caraïbes.

1.3 - Le Festival consiste de la production et présentation d'audio-visuels sur la thématique 'orientation sexuelle et identité de genre dans l'éducation'. Nous voulons valoriser le débat et la production collective inédite, en encourageant l'application de la technologie accessible au public. Nous voulons également mettre en évidence des productions audio-visuelles déjà existantes sur cette thématique, prenant en considération leur contribution aux objectifs mentionnés au préalable. Les productions présentées dans le respect du règlement du festival seront affichées sur le site officiel de l'initiative, qui aboutira à un événement présentiel **le 29 et 30 novembre 2018, à San José, Costa Rica**. À cette occasion, une sélection d'audio-visuels, choisis par un Conseil de Curatelle, sera présentée dans le cadre des débats et des réflexions.

1.4 – Peuvent être inscrites les suivantes productions audio-visuelles:

- **Des productions réalisées originellement pour le Festival**, pouvant concourir au prix dans les catégories et pour les durées suivantes : minute vidéo (jusqu'à 1 minute), animation (jusqu'à 5 minutes) et court métrage (jusqu'à 15 minutes).

- **Des productions diffusées avant le Festival**, ne pouvant pas concourir au prix mais qui peuvent y être présentées. Formats : minute vidéo, animation, court et moyen métrage (de 15 à 70 minutes).

*Les productions peuvent être de genre libre (fiction, documentaire, expérimental, vidéo-art, etc.)*

1.5 - Chaque participant devra remplir le [formulaire d'inscription](#) avec les données suivantes, selon le cas: titre de l'audio-visuel, si c'est une présentation individuelle ou collective, directeur/rice, scénariste, cameraman, acteurs/actrices ou interviewés/ées et conducteurs/rices.

1.6 - Chaque participant peut inscrire un maximum de trois productions audio-visuelles.

1.7 - Le contenu des productions audio-visuelles doit être destiné au public de tout âge.

1.8 – Ne seront admises que les inscriptions d’audio-visuels qui abordent le thème du Festival.

1.9 – Ne sera pas autorisée l’inclusion de films au contenu publicitaire ou politique-partisan; des films à caractère offensant; à caractère discriminatoire; au contenu pornographique, qui encouragent les agressions contre les personnes, les animaux ou l’environnement ou qui présentent une violence graphique contre les personnes ou les animaux. Ne seront pas autorisées non plus les productions audio-visuelles qui ne respectent pas ce règlement, les termes d’usage des plates-formes You tube et Vimeo, ainsi que la législation audio-visuelle de leur pays d’origine.

1.10 - Pour participer à cette initiative, le/la participant(e) pourra réaliser son audio-visuel avec tout type d’équipement qui produise des images de bonne résolution (720x480 ou 1920x1080) et d’une netteté suffisante pour que le/la spectateur/rice puisse avoir une claire vision de la vidéo (exemples: caméra de vidéo, caméra de cellulaire, animation produite sur ordinateur).

1.11 - Les productions peuvent être de genre libre (fiction, documentaire, expérimental, vidéo-art, etc.)

1.12 - Tous les audio-visuels enregistrés doivent inclure une vignette d'ouverture avec le titre du travail et une vignette de fermeture avec les crédits de l'équipe de filmage ou de la production.

1.13 – Les audio-visuels pourront être présentés en espagnol, portugais, français ou anglais. Toutes les autres langues de la région d’Amérique Latine et des Caraïbes, y compris les langues de peuples originaires, seront également acceptées. Cependant, pour ces derniers cas, nous demandons la légende en espagnol.

## 2. INSCRIPTION

2.1 - Les inscriptions peuvent être effectuées jusqu'au **29 octobre 2018**, par Internet, au moyen du lien: [www.lucescamarayeduacion.org/inscripciones/](http://www.lucescamarayeduacion.org/inscripciones/). Ne seront pas autorisées les fiches d’inscription ou les productions audio-visuelles envoyées après cette date.

2.2 – Seront autorisés les films déjà publiés sur les sites du YouTube ou du Vimeo, d’une résolution minimum de 720x480 pixels, sous format MOV, AVI ou MPEG, utilisant de préférence le format H264 e le son stéréo mixte.

2.3 - Le/la participant(e) devra obligatoirement remplir la fiche d’inscription, informant le lien de l’audio-visuel. Les fiches incomplètes ne seront pas admises. Le formulaire est disponible sur le site officiel du Festival: [www.lucescamarayeduacion.org](http://www.lucescamarayeduacion.org)

2.4 – Au cas où la vidéo inscrite serait en conformité avec ce règlement, l'équipe organisatrice de l'initiative communiquera avec l'auteur de l'inscription, sollicitant l'envoi du formulaire signé au courrier électronique: [festival@campanaderechoeducacion.org](mailto:festival@campanaderechoeducacion.org). La signature de la fiche atteste la pleine acceptation de tous les termes de ce règlement.

2.5 – Lors de l'inscription au Festival, les participants âgés de moins de 18 ans devront soumettre une autorisation de leur représentant légal (mère, père ou responsable), qui devra être signée, scannée et envoyée avec la fiche d'inscription à l'e-mail [festival@campanaderechoeducacion.org](mailto:festival@campanaderechoeducacion.org). L'équipe organisatrice du Festival enverra au(à la) mineur(e) inscrit(e) le modèle de la lettre d'autorisation qui devra être signée et envoyée.

2.6 - La participation au Festival signifie l'autorisation de la reproduction de l'œuvre audio-visuelle inscrite sur le site internet de l'initiative, à l'événement présentiel qui se tiendra à **le 29 et 30 novembre 2018, à San José, Costa Rica**, et à d'autres événements liés au Festival, qui peuvent être réalisés par l'une des organisations promouvant l'initiative.

2.7 – Les inscriptions envoyées d'une manière différente de celle présentée dans cet appel ne seront pas prises en considération.

### **3. SÉLECTION D'AUDIO-VISUELS POUR LE SITE ET POUR L'ÉVÉNEMENT PRÉSENTIEL DU FESTIVAL**

3.1 - Les productions audio-visuelles conformes à ce règlement seront affichées sur le site web du Festival, et le Conseil responsable de la curatelle de l'initiative sélectionnera les œuvres qui seront présentées lors de l'événement présentiel à San José, Costa Rica.

3.2 – Le Conseil De Curatelle est composé de représentants d'organismes internationaux, d'organisations non gouvernementales, d'artistes, éducateurs, experts thématiques et activistes. Les informations sur les œuvres sélectionnées seront divulguées sur le site Web du Festival.

3.3 - Pour que les productions audio-visuelles puissent être affichées sur le site du Festival, elles devront répondre aux critères:

- respect de la convocation;
- adéquation au thème.

Pour l'exhibition présente à San José, le Conseil de Curatelle choisira les productions audio-visuelles qui, en plus de satisfaire aux deux critères ci-dessus, contribuent davantage aux objectifs du Festival.

3.4 - Les organisations promouvant le Festival entreront en contact avec les personnes qui détiennent les œuvres sélectionnées pour leur exhibition à San José, ainsi que d'autres événements présentiels organisés dans le cadre de cette initiative.

3.5 - Les titres et les liens des films sélectionnés seront divulgués sur le site Web du Festival et les réseaux sociaux, sur les sites Web et dans d'autres publications de CLADE et des organisations promouvant le Festival.

3.6 – **À quatre des productions sélectionnées** (2 de la catégorie communauté éducative; 1 de la catégorie membres d'organisations et collectifs de jeunes et défenseurs des droits humains; et 1 de la catégorie producteurs et productrices audio-visuels(les) **sera décerné le prix d'un voyage à l'événement présentiel à San José, Costa Rica, le 29 et 30 novembre 2018.** Les institutions organisatrices de ce Festival assumeront les coûts de participation **d'une seule personne responsable de la production de chacun des quatre travaux auquel aura été décerné le prix d'un voyage.** Il sera payé à ces personnes tous les frais de billets d'avion, de logement, transport et alimentation.

#### **4. ASPECTS LÉGAUX**

4.1 – L'inscription et la participation au Festival impliquent la connaissance et la totale acceptation de tous les termes du présent règlement, ainsi que résoudre, en ce qui concerne les institutions organisatrices, tout imprévu non spécifié dans le même. Le non-respect des obligations stipulées dans le présent règlement impliquera l'exclusion du Festival.

4.2 - CLADE et les institutions alliées dans l'organisation du Festival ne peuvent voir leur responsabilité engagée en ce qui concerne les droits d'auteur, de musique, image (de personnes, photographies, vidéos, vidéos avec voix, matériel graphique, etc.), ou tout autre élément qui compose les audio-visuels présentés. Il est de la responsabilité de la personne ou du collectif réalisateur d'obtenir une autorisation expresse pour l'utilisation de chacun de ces éléments, de tenir indemne et de dégager toutes les institutions qui organisent et stimulent cette initiative de toute responsabilité pour toute réclamation de dommages et/ou pertes qui puissent être invoqués par suite de l'exposition de l'œuvre audio-visuelle présentée. En ce qui concerne les droits d'image, il faut tenir compte des spécificités de la protection de l'image d'enfants et adolescents prévues par la législation en vigueur dans le pays où les images ont été saisies. En tout état de cause, les institutions organisatrices sont exemptées de toute responsabilité découlant d'infractions à la propriété intellectuelle, au droit d'auteur, au droit à l'image et aux instruments normatifs pour la protection des mineurs.

4.3 - Les personnes qui participent au concours cèdent à CLADE et à ses alliés dans cette initiative les droits d'utilisation, de reproduction, diffusion et distribution des audio-visuels présentés, afin qu'ils puissent être utilisés à des fins éducatives et à but non lucratif aussi souvent que cela est jugé nécessaire et pour une durée indéterminée, dans tout endroit jugé approprié par CLADE et ses alliés, par n'importe quel moyen, format ou modalité de diffusion ou de distribution, y compris les réseaux sociaux. Ceci inclut la diffusion publique et gratuite des liens des productions audio-visuelles envoyées au Festival, et l'exposition non commerciale et gratuite dans l'événement présentiel du Festival, au cas où l'œuvre serait sélectionnée par le Conseil de Curatelle, ainsi que dans d'autres événements réalisés par les organisations promouvant l'initiative. Ceci comprend également son utilisation éventuelle pour la préparation d'un catalogue ou fiche de productions, son intégration à une base de ressources aux fins du concours ou à d'autres fins associées à cette initiative.

4.4 - En s'inscrivant au Festival, le participant affirme que le contenu du film est original, qu'il n'y a pas de plagiat et qu'il possède toutes les licences et les droits nécessaires pour la



projection et diffusion du film, ou les autorisations correspondantes de tiers pour les éventuels droits d'auteur sur l'œuvre.

## **5. DISPOSITIONS FINALES**

5.1 – Tous les films sélectionnés et les informations sur le Festival seront transmis sur le site officiel: [www.lucescamarayeduccion.org](http://www.lucescamarayeduccion.org).

5.2 - Les institutions organisatrices se réservent le droit de décider si les productions audiovisuelles présentées s'ajustent aux thématiques et à l'esprit proposés et, en cas contraire, de ne pas les admettre.

5.3 - Pour clarifier tout doute sur la façon de participer au Festival, veuillez nous contacter par e-mail: [festival@campanaderechoeducacion.org](mailto:festival@campanaderechoeducacion.org).